

STAGE 1 – M2B

Cahier des Charges pour les maîtres d'accueil des étudiants en deuxième année de master MEEF-PE "premier degré" non lauréats du CRPE en stage de pratique accompagnée

Dans le cadre de la deuxième année de leur master, les étudiants non lauréats du CRPE ont à effectuer un stage en pratique accompagnée. Ce stage partie intégrante de la maquette du master représente une UE du diplôme.

Ce cahier des charges a vocation à préciser les missions du maître d'accueil de ce stage.

Cadre du stage

Le stage 1 (stage du premier semestre, pour les étudiants en première inscription du M2B) se déroule du 14 octobre 2019 au 19 janvier 2020 (les lundis et mardis pour les étudiants de la cohorte 2 et les jeudis et vendredis pour les étudiants de cohorte 1 à l'INSPE) ; hors vacances scolaires (18 jours).

Dans la mesure du possible, les étudiants sont au maximum deux par classe d'accueil.

Accompagnement et formation par le maître d'accueil

- Il présente sa classe, permet aux étudiants d'analyser et de se familiariser avec celle-ci et son contexte.
- Les étudiants ont déjà suivi en première année un stage de pratique accompagnée et un stage d'observation en maternelle. Il conviendra donc de leur confier assez rapidement des interventions sur des séances, puis des séquences et enfin des demi-journées entières. Il conviendra également de leur proposer d'intervenir sur des disciplines variées dans le cadre de l'enseignement tel qu'il est programmé dans la classe;
- Il aide l'étudiant à analyser son intervention, à la réajuster au besoin et, ce faisant, lui permet d'identifier les multiples tâches afférentes à l'acte d'enseignement. Il permet ainsi à l'étudiant de penser, concevoir ou repositionner son action ;
- Il peut contribuer à l'enrichissement du dossier que doit réaliser l'étudiant pour l'épreuve 1 d'admission au CRPE. Ce dossier consiste **en l'analyse et la mise en œuvre d'une séquence ou d'un dispositif** (5 à 7 séances) sur une discipline choisie par l'étudiant parmi : sciences ou technologie, histoire, géographie, enseignement moral et civique, histoire des arts, arts visuels ou éducation musicale. Le maître d'accueil peut prodiguer des conseils sur le recueil de documents nécessaires à la présentation du dossier et à son analyse (enregistrements, photocopies de productions d'élèves, photos des affichages, tableaux, ...).
- Il favorise la connaissance du fonctionnement des différentes instances professionnelles (conseils d'école, de maîtres, de cycles,...), des différents dispositifs de l'école et de ses différents acteurs (activités pédagogiques complémentaires, plus de maîtres que de classes, scolarisation des moins de 3 ans, etc.). Conformément aux directives rectoriales, les activités afférentes au stage ne doivent pas empiéter sur le suivi des cours du master et la préparation du CRPE.

Suivi et évaluation

Le maître d'accueil participe au suivi formatif du stagiaire et porte une appréciation sur le développement des 5 compétences professionnelles, spécifiées ci-dessous, au regard du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO N°30 du 25 juillet 2013).

Ces éléments servent également à statuer sur l'obtention de l'UE stage (UE 304) du master MEEF.

Pour cela, le maître d'accueil renverra, au plus tard le 24 janvier 2020, le document annexé à ce cahier des charges à l'IEN de circonscription qui le transmettra à l'INSPE après visa, au plus tard le 31 janvier 2020 à l'adresse :

inspe-meef-pe@univ-grenoble-alpes.fr pour l'Isère

inspe-scolarité-valence@univ-grenoble-alpes.fr pour la Drôme et l'Ardèche

inspe-scolarité-chambéry@univ-grenoble-alpes.fr pour la Savoie et Haute Savoie

